

24-05-48

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE (2) IMPULSEURS ET COUVERCLES POUR POMPE HIDROSTAL.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration que des soumissions publiques ont été demandées sur invitation pour la fourniture de pièces et impulseurs (2) pour pompe Hidrostal et que le 22 avril 2024 la Régie a reçu les soumissions suivantes :

PRIX

Pompe Asselin.	63,727.02 \$
Global Électro Mécanique inc.	59,164,30 \$
MJR	N/A \$

note: la soumission de MRJ a été retournée sans être ouverte puisqu'elle a été reçue après l'ouverture des soumissions.

Le Conseil d'administration en prend connaissance et;

CONSIDRANT QUE la soumission de la compagnie Global Électro Mécanique inc au montant de 59,164.30 (taxes incluses) est la plus avantageuse pour la Régie.

CONSIDÉRANT le rapport du Directeur de l'exploitation en date du 22 avril 2024 à cet effet;

POUR CES MOTIFS, après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai , appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde à la compagnie Global Électro Mécanique inc ,1436 Soucy, Saint-Hubert, (Québec) J4T 1A3 le contrat pour la fourniture de 2 impulseurs et couvercles de succion pour pompes pour le prix de cinquante-neuf mille cent soixante-quatre dollars et trente cents (59,164.30\$), taxes incluses, le tout conformément aux plans, devis, soumission et directives émises par le directeur de l'usine d'assainissement des eaux usées du bassin de Laprairie.

24-05-49

ADJUDICATION POUR LA FOURNITURE DE (2) POMPES VAUGUAN.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration que des soumissions publiques ont été demandées sur invitation pour la fourniture de pièces et impulseurs (2) pour pompe Hidrostal et que le 22 avril 2024 la Régie a reçu les soumissions suivantes :

PRIX

Pompe Asselin.	74,463.64 \$
Global Électro Mécanique inc.	72,161,71 \$
MJR	N/A \$

note: la soumission de MRJ a été retournée sans être ouverte puisqu'elle a été reçue après l'ouverture des soumissions.

Le Conseil d'administration en prend connaissance et;

CONSIDRANT QUE la soumission de la compagnie Global Électro Mécanique inc au montant de 72,161.70 (taxes incluses) est la plus avantageuse pour la Régie.

CONSIDÉRANT le rapport du Directeur de l'exploitation en date du 22 avril 2024 à cet effet;

POUR CES MOTIFS, après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte , appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde à la compagnie Global Électro Mécanique inc ,1436 Soucy, Saint-Hubert, (Québec) J4T 1A3 le contrat pour la fourniture de 2 impulseurs et couvercles de succion pour pompes pour le prix de soixante-douze mille cent soixante-un dollars et soixante-dix cents (72,161.70\$), taxes incluses, le tout conformément aux plans, devis, soumission et directives émises par le directeur de l'usine d'assainissement des eaux usées du bassin de Laprairie.

24-06-63 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA MÉCANIQUE SPÉCIALISÉE

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que des soumissions sur invitations (appel d'offres #24-03) ont été demandées à 3 entreprises et que le 22 mai, la Régie a reçu les soumissions suivantes:

Entreprises:	PRIX	Nb Heures	Taux/hre
Les Industries MJR	74,917.71 \$	905	72.00 \$
Valso-Vac	74,986.70 \$	1087	60.00 \$
	1833		

MDX mécanique n'a pas déposé d'offres.

CONSIDÉRANT la lettre de la firme Aquatech, en date du 22 mai 2024 et transmettant l'analyse des soumissions reçues et l'identification du soumissionnaire ayant le plus bas taux horaire en fonction du nombre d'heure alloué;

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat pour la fourniture de main d'œuvre pour des travaux de mécanique spécialisés à l'entreprise Valso-Vac, 7 rue de la Concorde, Delson, J5B 1B5, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 74,986.70 \$ (soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-six dollars et soixante-dix cents) toutes taxes incluses, le tout selon le devis d'appel d'offres #24-03.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, le contrat à intervenir entre les parties.

24-06-64

ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIEURIE POUR « ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET PLAN DIRECTEUR -
REHAUSSEMENT DE LA CAPACITÉ DES OUVAGES
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES., APPEL D'OFFRES PUBLIC
#2023-03.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration que le processus a été exécuté tel que le requiert la loi pour l'octroi d'un contrat de services professionnels.

ATTENDU QUE la RAEBL a engagé un processus d'appels d'offres public 2023-03 le 15 septembre 2023 afin d'obtenir des services professionnels d'ingénierie pour une étude de faisabilité et plan directeur - rehaussement de la capacité des ouvrages d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE le 7 novembre, la Régie a reçu les offres des entreprises suivantes: FNX-Innov et Cima+.;

ATTENDU QU'une analyse de la conformité des offres a été effectuée par un comité de sélection formé à cette fin, et qu'il s'en est suivi une évaluation des offres par pointage, jugée en fonction des critères de qualité et de prix.

ATTENDU QUE le comité de sélection de la RAEBL recommande au Conseil

de la Régie l'adjudication du contrat au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, à savoir Cima+, ayant obtenu la note de 1.758.

ATTENDU QUE Cima+ accepte l'octroi tardif de ce contrat sans modification du prix initial déposé.

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé par Daniel Grenier et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat de services professionnels au terme de l'appel d'offres #2023-03 à la firme Cima+ S.E.N.C., 740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900, Montréal, Québec, H3C 3X6 au montant de 580,623.75\$ toutes taxes incluses, le tout tel que plus amplement détaillé aux documents d'appel d'offres et à la soumission présentée qui fait partie intégrante de ce contrat.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, s'il y a lieu, le contrat à intervenir entre les parties, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution ou du contrat concerné par la présente, dont une révision des échéanciers due à la date tardive d'octroi de ce contrat.

QUE cette dépense est prévue à même les engagements au règlement d'emprunt 2024-01 et sa répartition entre les villes membres.

24-07-73 ADJUDICATION DU CONTRAT A.O. 2024-04 CONCERNANT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE CAMPAGNE DE MESURE DE DÉBITS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS MUNICIPAUX ET DE MESURE DE PLUVIAMÉTRIE COMPLÉMENTAIRES.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration que le processus a été exécuté tel que le requiert la loi pour l'octroi d'un contrat de services professionnels.

ATTENDU QUE la RAEBL a engagé un processus d'appels d'offres public 2024-04 le 22 mai 2024 afin d'obtenir des services professionnels la réalisation d'une campagne de mesure de débits dans les réseaux d'égouts municipaux et de mesure de pluviométrie complémentaires.

ATTENDU QUE le 21 juin, la Régie a reçu les offres des entreprises suivantes: Enviroservices Inc. , Avizo Experts-Conseil inc. et Simo management inc;

ATTENDU QU'une analyse de la conformité des offres a été effectuée par un

comité de sélection formé à cette fin, et qu'il s'en est suivi une évaluation des offres par pointage, jugée en fonction des critères de qualité et de prix.

ATTENDU QUE le comité de sélection de la RAEBL recommande au Conseil de la Régie l'adjudication du contrat au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, à savoir Avizo expert-Conseil inc., ayant obtenu la note de 3.740.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat de services professionnels au terme de l'appel d'offres #2024-04 à la firme Avizo Experts-Conseils inc. 150, rue Saint-Jacques, bureau 202A, Granby, Québec, J2G 8V6 au montant de 298,900.51\$ toutes taxes incluses à la partie A, et que les options de la partie B (items b1 à b9) - services additionnels sur demande écrite de la Régie seront payables selon les montants inscrits a ce bordereau lorsque réalisés, le tout tel que plus amplement détaillé aux documents d'appel d'offres et à la soumission présentée qui fait partie intégrante de ce contrat.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, s'il y a lieu, le contrat à intervenir entre les parties, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution ou du contrat concerné par la présente.

QUE cette dépense est prévue a même les engagements de chacune des villes membres à rembourser la Régie selon les proratas inscrits pour chacune des villes membres aux bordereaux A et B par l'adjudicataire.

Que Gilbert Samson, Secrétaire-trésorier, soit autorisé à exécuter les transferts de fonds dans l'intervalle de la facturation et réception des remboursements par chacune des villes membres en 2024.

24-07-74

MANDAT A L'UNION DES MUNICIPLITÉS DU QUÉBEC - Appel d'offres #CHI-20252027 ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX.

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de six (8) différents produits chimiques utilisés dans le traitement

des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium; Chlore gazeux; Hydroxyde de sodium en contenant; PASS-10; PAX-XL6; PAX-XL8; Chaux calcique hydratée; Charbon activé en poudre.

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une Régie de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Régie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'*Hypochlorite de sodium* dont les quantités sont décrites au formulaire d'inscription et selon les termes prévus au document d'appel d'offres;

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Régie confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20252027 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de l'*Hypochlorite de sodium* pour les quantités estimées décrites au formulaire d'inscription selon les durées contenues dans l'appel d'offres dans la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027;

QUE la Régie confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés selon les durées contenues dans l'appel d'offres dans la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027;

la Régie confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Régie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui

le contrat est adjugé;

QUE la Régie reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants au regroupement d'achats. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

24-12-112

ADJUDICATION DU CONTRAT D'APPEL D'OFFRE POUR LA FOURNITURE DE POLYMÈRES À L'USINE D'ÉPURATION A.0.24-05.

Le Secrétaire-trésorier fait mention au Conseil qu'un appel d'offres public (No 24-05) a été demandé pour la fourniture et livraison de polymères secs pour une quantité approximative à 65,000 Kg/an.

ATTENDU QUE les polymères secs pour la déshydratation et l'épaississement doivent rencontrer au minimum les normes et les exigences de qualifications suivantes: un taux d'application ne devant pas dépasser 12 kg de polymère par tonne de matière sèche (TMS) pour la déshydratation et 3 Kg / TMS pour la flottation, incluant une siccité finale devant dépasser 18% avec un taux de capture d'au moins 95% et autres conditions spécifiés à la section 3.0

ATTENDU QU'aux clauses techniques particulières, la section 2.0, fait mention de changements technologiques à venir à la station.

Le Secrétaire-trésorier présente donc au Conseil en résumé du processus d'analyses, les résultats à la suite de l'ouverture publique des soumissions reçues pour la: Fourniture et livraison de polymères secs de déshydratation et d'épaississement pour 3 ans :

Compagnies	Prix moyen / TMS, Montant (avant taxes)
Brenntag Canada inc.:	\$ 67.79
SNF Canada Ltd.:	\$ 66.08
Kemira Water Solutions Canada Inc.:	\$ 71.18
Les produits chimiques ERPAC inc.	\$ 84.40

CONSIDRANT qu'après analyse des documents, la soumission de la compagnie SNF Canada Ltd. au coût moyen de \$ 66.08 (avant taxes) par TMS

pour le terme de 3 ans est la plus avantageuse pour la Régie, ce qui représente un montant total de \$793 016.00 (avant taxes) selon les clauses du devis.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde à la compagnie SNF Canada Ltd. : 4 Director Court, suite 101, Vaughan, Ontario L4L 3Z5 le contrat pour la fourniture et livraison de polymères secs pour la déshydratation et l'épaississement pour un terme de 3 ans au prix moyen de 66.08\$ /TMS, dont le total estimatif représente SEPT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE SEIZE DOLLARS (\$ 793,016.00), avant taxes, le tout conformément au devis (No 24-05), et documents de soumission reçues, exigences demandées et directives émises par le directeur de l'usine d'assainissement des eaux usées du bassin de Laprairie.

25-01-05

ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR « L'ÉLABORATION ET CONCEPTION D'UN PLAN GLOBAL DE GESTION DES DÉBORDEMENTS ET DÉRIVATIONS », APPEL D'OFFRES PUBLIC #2024-06.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration que le processus a été exécuté tel que le requiert la loi pour l'octroi d'un contrat de services professionnels.

ATTENDU QUE la RAEBL a engagé un processus d'appels d'offres public #2024-06 le 11 novembre 2024 afin d'obtenir des services professionnels pour l'élaboration et conception d'un plan global de gestion des débordements et dérivations;

ATTENDU QUE le 17 décembre, la Régie a reçu les offres des entreprises suivantes: Cima+ s.e.n.c., JFSA Québec inc. et La Salle NHC inc.

ATTENDU QU'une analyse de la conformité des offres a été effectuée par un comité de sélection formé à cette fin, et qu'il s'en est suivi une évaluation des offres par pointage, jugée en fonction des critères de qualité et de prix.

ATTENDU QUE le comité de sélection de la RAEBL recommande au Conseil de la Régie l'adjudication du contrat au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, à savoir Cima+, ayant obtenu la note de 4.489.

Après délibération, il est proposé par Mme Jocelyne Bates., appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat de services professionnels au terme de l'appel d'offres #2024-06 à la firme Cima+ S.E.N.C., 740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900, Montréal, Québec, H3C 3X6 au montant de 219,602.25\$ toutes taxes incluses, le tout tel que plus amplement détaillé aux documents d'appel d'offres et à la soumission présentée qui fait partie intégrante de ce contrat, incluant le respect de l'échéancier déposé.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, s'il y a lieu, le contrat à intervenir entre les parties, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution ou du contrat concerné par la présente.